

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA
LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

56 Rue Bourgmayeur

01002 BOURG EN BRESSE

EXERCICE SOCIAL

Du 1^{er} Janvier 2022 au 31 Décembre 2022

B O U L O N

Société d'Expertise Comptable
& de Commissariat aux Comptes
Inscrite à l'ordre des
Experts-comptables et à la
Compagnie Régionale de Lyon

BOURG-EN-BRESSE
44, rue Léon Perrin - CS 20062
01002 Bourg-en-Bresse
Tél. +33 (0)4 74 45 95 60
Fax +33 (0)4 74 45 95 65

CHÂTILLON-SUR
CHALARONNE
47, rue Pasteur
01400 Châtillon-sur-Chalaronne
Tél. +33 (0)4 74 55 30 17
Fax +33 (0)4 74 55 14 74

contact@cabinetboulon.fr
www.cogeparc.com

SA au capital de 39 000 €
RCS Bourg B 329 415 392
TVA NII FR03329415392

SOMMAIRE

- Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels 1
- Etats financiers au 31 Décembre 2022 5
- Rapport spécial sur les conventions réglementées 39

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 Décembre 2022

À l'Assemblée Générale de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la ligue contre le cancer

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'Association Comité Départemental de l'Ain de la ligue contre le cancer relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} Janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport moral et financier du Conseil d'Administration et dans les autres documents adressés aux Membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'Association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOURG EN BRESSE, le 20 avril 2023

Le Commissaire aux Comptes

CABINET BOULON



Anne BRION TURCK, Associée

BILAN ACTIF Exercice au 31/12/2022	Brut	Amortissements & Provisions	Net	Exercice au 31/12/2021
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et développement				
Donations temporaires d'usufruit				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles en cours				
Avances et acomptes sur immo. incorporelles				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	3 375.36	(2 574.52)	800.84	804.88
Terrains				
Constructions				
Install. techniques, matériel et outillage industriels				
Autres immobilisations corporelles	3 375.36	(2 574.52)	800.84	804.88
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes				
Biens reçus par legs ou donations destinées à être cédés				
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations et Créances rattachées à des participations				
Titres immobilisés de l'activité du portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
ACTIF IMMOBILISÉ - TOTAL I	3 375.36	(2 574.52)	800.84	804.88
STOCKS et EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements				
En-cours de production de biens				
En-cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES				
CRÉANCES	60 643.57		60 643.57	55 626.80
Créances clients, usagers et comptes rattachés	400.00		400.00	
Créances reçues par legs ou donations				
Autres créances	60 243.57		60 243.57	55 626.80
Legs et donations en cours de réalisation				
TRÉSORERIE	188 411.43		188 411.43	177 450.53
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	188 411.43		188 411.43	177 450.53
Charges constatées d'avance				505.21
ACTIF CIRCULANT - TOTAL II	249 055.00		249 055.00	233 582.54
Frais d'émission des emprunts (III)				
Primes de remboursement des emprunts (IV)				
Ecart de conversion Actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	252 430.36	(2 574.52)	249 855.84	234 387.42
ENGAGEMENT REÇUS				
LEGS NET A REALISER				
Acceptés par les organes statutairement compétents				
Autorisés par l'organisme de tutelle				
Non opposition de l'organisme de tutelle				
Assurance vie				
Dons en nature restant à vendre				

BILAN PASSIF	Exercice au 31/12/2022	Exercice au 31/12/2021
Fonds propres sans droit reprise	1 524.49	1 524.49
Fonds propres statutaires	1 524.49	1 524.49
Fonds propres complémentaires		
Fonds propres avec droit reprise		
Fonds propres statutaires		
Fonds propres complémentaires		
Ecart de réévaluation		
Réserves	161 819.18	155 306.01
Réserves statutaires ou contractuelles	161 819.18	155 306.01
Réserves pour projet de l'entité		
Autres réserves		
Report à nouveau		
Excédent ou déficit de l'exercice	5 269.23	6 513.17
Situation nette (sous total)	168 612.90	163 343.67
Fonds propres consommables		
Fonds propres consommables		
Fonds associatifs résultat / contrôle de tiers financeurs		
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES - TOTAL I	168 612.90	163 343.67
Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Fonds dédiés	6 665.00	10 869.32
FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS - TOTAL II	6 665.00	10 869.32
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		5 129.00
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES - TOTAL III		5 129.00
EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers		
AVANCES et ACOMPTES sur COMMANDES EN COURS		
DETTES	74 110.94	54 535.43
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 079.86	46 486.59
Dettes des legs et donations		
Dettes sociales	4 031.08	5 035.84
Dettes fiscales		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes		3 013.00
Legs et donations en cours de réalisation		
Produits constatés d'avance	467.00	510.00
EMPRUNTS ET DETTES - TOTAL IV	74 577.94	55 045.43
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	249 855.84	234 387.42

COMPTE DE RESULTAT	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
Cotisations	27 312.00	32 352.00	(5 040.00)	-15.58 %
Ventes de biens et services	169 414.48	92 502.83	76 911.65	83.15 %
Ventes de biens	18 416.80	17 980.03	436.77	2.43 %
dont ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	150 997.68	74 522.80	76 474.88	
dont parrainages				
Concours publics et subventions d'exploitation	52 996.97	56 231.59	(3 234.62)	-5.75 %
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Ressources liées à la générosité du public	370 097.74	383 187.74	(13 090.00)	-3.42 %
Dons manuels	369 023.64	381 187.74	(12 164.10)	-3.19 %
Mécénats	1 074.10	2 000.00	(925.90)	-46.30 %
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières reçues	67 156.03	41 235.65	25 920.38	62.86 %
Reprises sur amort., dépr., prov. et transfert de charges	5 129.00	3 434.00	1 695.00	49.36 %
Utilisations des fonds dédiés	10 869.32	1 809.00	9 060.32	
Autres produits				
PRODUITS D'EXPLOITATION	702 975.54	610 752.81	92 222.73	15.10 %
Achats de marchandises	40 525.05	30 628.87	9 896.18	32.31 %
Variation de stock				
Autres achats et charges externes	109 566.87	76 781.79	32 785.08	42.70 %
Aides financières	419 929.01	379 502.17	40 426.84	10.65 %
Impôts, taxes et versements assimilés	530.46	490.00	40.46	8.26 %
Salaires et traitements	58 437.90	53 885.44	4 552.46	8.45 %
Charges sociales	20 906.59	17 169.94	3 736.65	21.76 %
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions	654.04	708.81	(54.77)	-7.73 %
Report en fonds dédiés	6 665.00	10 869.32	(4 204.32)	-38.68 %
Autres charges	41 605.63	34 886.33	6 719.30	19.26 %
CHARGES D'EXPLOITATION	698 820.55	604 922.67	93 897.88	15.52 %
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	4 154.99	5 830.14	(1 675.15)	-28.73 %
De participation				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilis				
Autres intérêts et produits assimilés	1 114.24	403.03	711.21	
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
PRODUITS FINANCIERS	1 114.24	403.03	711.21	
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
CHARGES FINANCIÈRES				
RÉSULTAT FINANCIER	1 114.24	403.03	711.21	

COMPTE DE RESULTAT (suite)	31/12/2022	31/12/2021	VARIATION	%
	12 Mois	12 Mois		
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	5 269.23	6 233.17	(963.94)	-15.46 %
Sur opérations de gestion		280.00	(280.00)	
Sur opérations en capital				
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
PRODUITS EXCEPTIONNELS	280.00		(280.00)	
Sur opérations de gestion				
Sur opérations en capital				
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions				
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	280.00		(280.00)	
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS	704 089.78	611 435.84	92 653.94	15.15 %
TOTAL DES CHARGES	698 820.55	604 922.67	93 897.88	15.52 %
EXCÉDENT OU DÉFICIT	5 269.23	6 513.17	(1 243.94)	-19.10 %
Dons en nature				
Prestations en nature				
Bénévolat	5 000.00	32.29	4 967.71	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5 000.00	32.29	4 967.71	
Secours en nature				
Mises à disposition gratuite de biens				
Prestations en nature	5 000.00	32.29	4 967.71	
Personnel bénévole				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	5 000.00	32.29	4 967.71	
NON AFFECTÉS				

1. PRÉSENTATION DE L'ASSOCIATION & DES FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

1.1 OBJET SOCIAL

L'objet social de l'association est défini dans les statuts de la manière suivante :

« L'association de la Ligue Nationale Contre le Cancer, fondée en 1918 et reconnue d'utilité publique par un décret du Président de la République en date du 22 novembre 1920, a pour but de rassembler toutes les personnes physiques ou morales désireuses d'aider à la lutte contre le cancer, de provoquer, favoriser et coordonner toutes les initiatives privées tendant à développer la lutte contre le cancer, d'aider les malades atteints de cancer ainsi que leur famille ».

« La Ligue Nationale Contre le Cancer a pour objet d'unir les efforts de l'ensemble de ses membres, notamment de ses Comités départementaux, en vue de favoriser et de coordonner les activités exercées par eux, ainsi que celles de grands organismes, publics ou privés, désireux d'aider à la lutte contre le cancer. La Ligue Nationale Contre le Cancer s'attache également à développer des relations avec les associations et organismes étrangers poursuivant un but similaire, ainsi qu'avec les organisations internationales s'intéressant au cancer ».

1.2 NATURE ET PÉRIMÈTRE DES ACTIVITÉS OU MISSIONS SOCIALES RÉALISÉES

La Ligue Nationale Contre le Cancer exerce quatre missions principales que sont :

- **Action de recherche :**

Dans le cadre de la mission « Recherche », la Ligue initie, soutient, fait réaliser ou réalise et évalue des projets et des programmes couvrant tous les aspects de la recherche contre le cancer, incluant la recherche fondamentale, la recherche clinique, l'épidémiologie et la recherche en sciences humaines et sociales et tout autre projet de recherche. Elle accorde un soutien financier aux jeunes chercheurs. D'une façon générale, elle comprend toute action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions en direction des malades :**

Dans le cadre de la mission « Actions pour les malades », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet la qualité de vie et l'accompagnement global des personnes atteintes de la maladie cancéreuse et de leurs proches afin d'améliorer la qualité de leur prise en charge et de la défense de leurs droits. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de la mission.

- **Actions d'information, et de prévention, dépistage :**

Dans le cadre de la mission « Actions d'information, de prévention et de dépistage », la Ligue initie, soutient, réalise et évalue des actions ayant pour objet d'informer et de communiquer sur la maladie cancéreuse et de participer à l'éducation à la santé. D'une façon générale, elle comprend toute autre action permettant la réalisation de l'information, de la prévention et de la promotion du dépistage.

- **Action de formation :**

Dans le cadre de la mission de « Actions de formation », la Ligue initie, soutient, réalise, et évalue des actions de formations permettant de développer la qualification d'intervenants dans la lutte contre le cancer et ayant trait aux autres missions sociales.

La Ligue Nationale Contre le Cancer développe son action :

- En direction des malades touchés par le cancer et leurs proches, par des soutiens notamment financiers, matériels et psychologiques ;
- En direction du public en général, par la documentation, l'information, notamment sur les cancers et leurs modalités de prévention et de dépistage ;
- En direction des personnels soignants, des établissements de soins et de leurs groupements par des actions de formation et des aides à la diffusion et la mise en œuvre des meilleures pratiques diagnostiques et thérapeutiques ;
- En direction des chercheurs et des équipes de recherche par des aides financières et techniques ;
- Par la création, la subvention et au besoin, par l'administration d'établissements ;

- Et plus généralement, par tous les moyens susceptibles de développer ou rendre plus efficace la lutte contre le cancer.

1.3 ÉVÈNEMENTS SIGNIFICATIFS DE L'EXERCICE ET POSTÉRIEURS A LA CLOTURE

Les faits significatifs survenus au cours de l'exercice sont les suivants :

La pandémie du Covid 19 a perturbé les interventions en milieu scolaire, certaines manifestations et peut-être certaines quêtes obsèques.

2. PRINCIPES ET MÉTHODES COMPTABLES

2.1 PRINCIPES GÉNÉRAUX

2.1.1 Préambule

L'exercice clos le 31/12/2022 a une durée de 12 mois.

Les documents dénommés états financiers comprennent : le bilan, le compte de résultat et l'annexe

2.1.2 Cadre légal de référence

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 décembre 2022 ont été établis et présentés conformément :

- Aux dispositions du code de commerce ;
- Aux dispositions du règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général ;
- Aux dispositions spécifiques du règlement ANC n°2018-06, modifié par le règlement ANC N°2020-08.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

2.2 DÉROGATIONS

2.2.1 Cotisation des Comités Départementaux

La cotisation de 10% que les Comités Départementaux versent au Siège National au titre de l'exercice est provisionnée sur les ressources de l'exercice.

3. INFORMATIONS RELATIVES AU BILAN

3.1 NOTES SUR LE BILAN ACTIF

3.1.1 Principes généraux

A leur date d'entrée dans le patrimoine, la valeur des actifs est déterminée dans les conditions suivantes :

- Les actifs acquis à titre onéreux sont comptabilisés à leur coût d'acquisition ;
- Les actifs produits par l'entité sont comptabilisés à leur coût de production ;
- Les actifs acquis à titre gratuit sont comptabilisés à leur valeur vénale ;
- Les actifs acquis par voie d'échange sont comptabilisés à leur valeur vénale.

La valeur nette comptable est ramenée à la valeur actuelle par le biais d'une dépréciation modifiant ainsi de manière prospective la base amortissable. L'évaluation des dépréciations est réalisée ultérieurement selon les mêmes règles. Quand les raisons qui ont motivé des dépréciations cessent d'exister, elles sont rapportées en résultat.

3.1.2 État de l'actif immobilisé (brut)

Rubriques	A	B	C	D
	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	3 124	654	399	3 379
Immobilisations financières				
Total	3 124	654	399	3 379

3.1.2.1 Détail des colonnes « B et C »

Rubriques	Augmentation	Diminution
Immobilisations incorporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations corporelles	0	0
→ ...		
→ ...		
Immobilisations financières	0	0
→ ...		
→ ...		
Total	0	0

3.1.3 Amortissements de l'actif immobilisé

Rubriques	Début Exercice	Dotations	Sorties de l'actif	Fin exercice
Amort. Immobilisations incorporelles				
Amort. Immobilisations corporelles	2 320	654	399	2 575
Amort. Immobilisations financières				
Total	2 320	654	399	2 575

3.1.4 Méthode et durées d'amortissements

Nature des biens immobilisés	Durées Mode linéaire
Logiciels	3 ans
Bâtiments - Structure	50 ans
Bâtiments - Charpente, couverture & étanchéité	25 ans
Bâtiments - Façade & ravalement	15 ans
Bâtiments - Chauffage	15 ans
Bâtiments - Plomberie et électricité	25 ans
Bâtiments - Menuiseries extérieures	25 ans
Bâtiments - Ascenseur	20 ans
Bâtiments - Peinture & revêtement des sols	15 ans
Aménagement et agencements des bureaux	10 ans
Aménagement bureaux - Chauffage	15 ans
Aménagement bureaux - Plomberie	25 ans
Aménagement bureaux - Menuiseries extérieures	25 ans
Aménagement bureaux - Peinture, revêtement sol	15 ans
<u>Matériel de Bureau</u>	<u>3 ans</u>
Matériel de Transport	4 ans
Conteneurs	3 ans
<u>Matériel Informatique</u>	<u>3 ans</u>
Mobilier de Bureau	5 ans

3.1.5 Tableau de variation des immobilisations financières

Néant

Rubriques	Début Exercice	Augmentations	Diminutions	Fin exercice
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Les immobilisations financières sont valorisées selon la méthode historique du premier entré premier sorti (méthode FIFO).

Lorsque la valeur du portefeuille au 31 décembre est inférieure à sa valeur historique, une provision pour dépréciation est constituée pour la différence.

Le portefeuille de titres immobilisés comprend : un compte à terme et un contrat capitalisation.

3.1.6 Crédit-bail / Leasing acquis ou renouvelé au 01/01/2022

Néant

Rubriques	Montant souscrit	Durée	Montant 31/12
Détailler le crédit bail:			
- Véhicule			
- Matériel de bureau			
- Autres			
...			
Total	0	0	0

3.1.7 Stocks+ Néant

Les produits destinés à la vente sont évalués selon la méthode du coût unitaire moyen pondéré.

Le coût d'achat est composé uniquement du prix d'achat.

En fin d'exercice, si le prix de vente de l'article est inférieur au prix de revient, une dépréciation est calculée.

Un inventaire physique est pratiqué deux fois par an, au mois de juin et décembre.

3.1.1 Etat des échéances des créances

Créances	Montant brut	Liquidité de l'actif	
		Échéances	
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an
Actif immobilisé			
→ Autres immobilisations financières		0	
Actif circulant et charges d'avance			
→ Créances clients et comptes rattachés	43 096	43 096	
→ Autres Créances	17 148	17 148	
→ Créances reçues par legs ou donations	0	0	
→ Charges constatées d'avance	0	0	
Total	60 244	60 244	0

3.1.2 Tableaux des dépréciations

Néant

Rubriques	Début Exercice 01/01/2022	Dotations	Reprises	Fin exercice 31/12/2022
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Stocks				
Créances				
Immobilisations financières				
Total	0	0	0	0

Placements	Valeur Nette Comptable	Valeur actuelle	Dépréciation		Produit financier potentiel
			Dotations	Reprises	
Actions					
Contrat de capitalisation					
Obligations					
Bons du trésor					
Autres valeurs mobilières					
Total	0	0	0	0	0

3.1.3 Disponibilités

Rubriques	EXERCICE 2022	
	Montants	Produit financier réalisé
Comptes bancaires	100 009	
Livrets et comptes é	82 003	1 114
Comptes à terme		
Total	182 012	1 114

3.1.4 Produits à recevoir par postes du bilan

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournisseurs débiteurs		
→		
→		
Créances clients et comptes rattachés		
→		
→		
Créances par legs ou donation en cours de réalisation		
Autres créances		
→ Dons à recevoir	43 096	11 000
→ Dons à recevoir BN	17 148	43 358
→		
→		
→		
→		
Disponibilités	188 247	177 450
Total	248 491	231 808

3.1.5 Charges constatées d'avance

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
<i>Rubriques à détailler</i>		
Fournitures de bureau	0	505
...		
...		
...		
...		
Total	0	505

3.2 NOTES SUR LE BILAN PASSIF

3.2.1 Tableau de variation des fonds propres

Variation des fonds propres	01/01/2022	Affectation du résultat		Augmentation		Diminution		31/12/2022
	Montant	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant	Dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise								
→ Fonds statutaires	1 524							1 524
→ Fonds de réserve générale	155 306	6 513						161 819
→ Fonds de réserve missions sociales								
→ Legs et donations avec contrepartie								
Fonds propres avec droit de reprise								
Ecart de réévaluation								
Réserves								
Report à nouveau								
Excédent ou déficit de l'exercice	5 269					6 513		
Subventions d'investissement								
Provisions réglementées								
Total	162 099	6 513	0	0	0	6 513	0	163 343

3.2.2 Fonds dédiés

La partie des ressources dédiées par des tiers financeurs à des projets définis qui, à la clôture de l'exercice, n'a pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard est comptabilisée au compte de passif « fonds dédiés » avec pour contrepartie une charge comptabilisée dans le compte « Reports en fonds dédiés ».

⇒ Lignes à ventiler par projet

Variation des fonds dédiés issus de :		Montant initial		Fonds à engager au début de l'exercice	Report en fonds dédiés (689)	Utilisation de fonds reportés (789)	Fonds restant à engager en fin d'exercice
Année	Montant						
Subventions d'exploitation :				0	0	0	0
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Ressources liées à la Générosité du Public :							
→ KIABI				10 809	6 665	0	6 665
→ ...	2021			10 809	6 665	10 809	6 665
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Sous-Total "Dons"				10 809	6 665	0	6 665
→ Legs à détailler...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
→ ...							
Sous-Total "Legs"				0	0	0	0
Contributions financières d'autres organismes							
→ ...				0	0	0	0
→ ...							
Total				10 809	6 665	0	6 665

3.2.3 Provisions pour risques et charges

3.2.3.1 Tableau de variation

Rubriques et mouvements	Début Exercice	Dotations	Reprises	Fin exercice
Provisions pour risques				
→ Provisions pour litiges				0
→ Autres provisions pour risques				0
Provisions pour charges				
→ Provisions pour charges sur legs ou donations				0
→ Provisions pour entretien des tombes sur legs				0
→ Provisions pour indemnités de départ en retraite	5 129		5 129	0
→				
Total	5 129	0	5 129	0

3.2.3.2 Provision pour engagements de retraite et avantages assimilés

Les engagements de retraite et avantages assimilés sont évalués et comptabilisés en application de la recommandation ANC n°2013-02.

Les principales hypothèses économiques retenues sont ; l'engagement de retraite est calculé selon la méthode ci-dessous :

Le calcul ne résulte pas de l'évaluation actuarielle mais d'un calcul réalisé par salarié, selon les hypothèses suivantes :

- Âge de départ à la retraite retenu est 63 ans ;
- Départ volontaire à la retraite à l'initiative du salarié.

3.2.4 Dettes

3.2.4.1 Etat des échéances

Dettes	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Échéances		
		Jusqu'à 1 an	à plus d'1 an	à plus de 5
Emprunts auprès des établissements de crédit :				
→ à 1 an au maximum à l'origine		0		
→ à plus de 1 an à l'origine		0		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	70 080	70 080		
Dettes des legs ou donations		0		
Dettes fiscales et sociales	4 031	4 031		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		0		
Autres dettes		0		
Produits constatés d'avance	467	467		
Total	467	467	-	-

3.2.4.2 Détail des dettes fiscales et sociales

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes fiscales :	0	0
→ Impôt sur les sociétés		
→ Taxe sur les salaires		
→ Formation professionnelle et autres taxes		
→ Etat charges à payer		
Dettes sociales :	4 031	5 036
→ Urssaf/ Pôle emploi		
→ Caisse de retraite		
→ Caisse de prévoyance		
→ Personnel autres charges à payer		
→ Organismes sociaux autres charges à payer		
→ Dettes congés à payer	2 986	3 730
→ Provisions charges sociales sur dettes congés à payer	1 045	1 306
→ Prélèvement à la source		
Total	4 031	5 036

3.2.5 Charges à payer par postes du bilan (Rubriques à détailler)

Rubriques	EXERCICE 2022	EXERCICE 2021
Dettes relatives aux fournisseurs et comptes rattachés :	0	0
→ FNP - Factures non parvenues		

Dettes sur immobilisations et comptes rattachés :	67 080	6 433
4081 : Factures diverses	24 255	6 433
4082 : Factures du BN	42 825	

Dettes des legs et donations :	0	0

Autres dettes :	0	3 013
A payer au BN suite chèque égaré : 3% sur assur Vie Moreteau		2 313
A payer 50% legs Bellaton au CLB		700
Total	67 080	9 446

3.3 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DE BILAN

4. INFORMATIONS RELATIVES AU COMPTE DE RESULTAT

4.1 COMPTE DE RESULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION (CROD)

Les règles d'élaboration du CROD et du CER ont été validées par le Conseil d'Administration national en date du 03/03/2020.

⇒ **CROD à insérer**

23/02/2023 - 10:56

REPORTING - COMITÉ DE L'AIN			Décembre 2022		Décembre 2021	
EMPLOIS			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
CHARGES PAR DESTINATION						
1. MISSIONS SOCIALES			535 920,93	522 121,53	482 585,90	459 303,98
1.1 Réalisées en France			535 920,93	522 121,53	482 585,90	459 303,98
1.1.1 Actions réalisées par l'organisme			123 010,93	109 211,53	111 631,05	88 349,13
1.1.2 Versements à d'autres organismes agissant en France			412 910,00	412 910,00	370 954,85	370 954,85
1.2 Réalisées à l'étranger						
1.2.1 Actions réalisées par l'organisme						
1.2.2 Versements à un organisme central ou d'autres organismes						
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS			100 806,98	100 766,98	62 202,27	61 421,44
2.1 Frais d'appel à la générosité du public			100 806,98	100 766,98	62 202,27	61 421,44
2.2 Frais de recherche d'autres ressources						
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT			55 427,64	49 680,61	49 265,18	32 225,18
3.1 Frais d'information et de communication			38,00	38,00	364,20	364,20
3.2 Frais de fonctionnement			54 304,04	48 557,01	47 918,85	31 078,85
3.3 Autres charges			1 085,60	1 085,60	982,13	782,13
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS						
5. IMPÔTS SUR LES BÉNÉFICES			6 655,09			
6. REPORTS EN FONDS D'ÉDUCATION DE L'ÉMERGENCE					10 869,32	
TOTAL CHARGES			698 820,55	672 569,12	604 922,67	552 950,60
EXCÉDENT OU DÉFICIT			5 269,23		6 513,17	

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			Décembre 2022		Décembre 2021	
CHARGES PAR DESTINATION			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES						
Réalisées en France						
Réalisées à l'étranger						
2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS			5 009,00	5 000,00	32,29	32,29
3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT						
TOTAL			5 009,00	5 000,00	32,29	32,29

REPORTING - COMITÉ DE L'AIN			Décembre 2022		Décembre 2021	
RESSOURCES			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1.	PRODUITS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-627 210,60	-627 210,60	-534 681,25	-534 681,25
1.1	Cotisations sans contrepartie		-27 312,00	-27 312,00	-32 352,00	-32 352,00
1.2	Dons, legs et mécénat		-370 097,74	-370 097,74	-383 187,74	-383 187,74
1.3	Autres produits liés à la générosité du public		-229 800,86	-229 800,86	-119 141,51	-119 141,51
2.	PRODUITS NON LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-7 883,89		-15 280,00	
2.1	Cotisations avec contrepartie					
2.2	Parrainage des entreprises					
2.3	Contributions financières sans contrepartie		-7 883,89		-15 000,00	
2.4	Autres produits non liés à la générosité du public				-280,00	
3.	SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS		-52 996,97		-56 231,59	
4.	REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-5 129,00	-5 129,00	-8 434,00	-8 434,00
5.	UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS		-10 869,32		-1 809,00	
TOTAL			-704 089,78	-632 339,60	-611 435,84	-538 115,25

			Décembre 2022		Décembre 2021	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			TOTAL	Dont générosité du public	TOTAL	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE						
1.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-5 000,00	-5 000,00	-32,29	-32,29
	Bénévolat		-5 000,00	-5 000,00	-32,29	-32,29
	Prestations en nature					
	Dons en nature					
2.	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC					
3.	CONCOURS PUBLICS EN NATURE					
	Prestations en nature					
	Dons en nature					
TOTAL			-5 000,00	-5 000,00	-32,29	-32,29

4.2 PRODUITS DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.2.1 Produits liés à la générosité du public

Les produits de la générosité du public constituent la première source de financement de l'Association.

Ils sont utilisés en priorité pour le financement des missions sociales.

4.2.1.1 Cotisations sans contrepartie

Les cotisations sans contrepartie sont les cotisations sans autre contrepartie que la participation à l'assemblée générale.

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

4.2.1.2 Dons manuels-Dons étrangers

Le poste « dons manuels » comprend les dons manuels monétaires dont le fait générateur est l'encaissement, enregistrés au fur et à mesure de leur collecte et sont répartis entre dons affectés et non affectés.

Le montant des dons étrangers s'élève à XXXXXX €

4.2.1.3 Legs, donations, assurance-vie (A supprimer si non RUP MUP) NEANT

4.2.1.4 Mécénat

Le mécénat est un soutien financier ou matériel apporté par une personne morale ou une personne physique à une action ou une activité d'intérêt général.

Le montant octroyé au titre d'une convention de mécénat est comptabilisé en produit dans un compte « Mécénats » à la signature de la convention.

Si la convention est pluriannuelle la part attribuée relative aux exercices ultérieurs est comptabilisée en produits constatés d'avance.

Un mécénat non financier constitue une contribution volontaire en nature.

4.2.1.5 Autres produits liés à la générosité du public (Rubriques à détailler)

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Quote-part de générosité reçue d'autres organismes		
→ Dissolution CE Mitsubishi - solde compte banque		13 338
→ ...		
Revenus générés par les actifs issus de la générosité du public (a) :		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
→ ...		
Total	0	13 338

(a) Au sein de Ligue, les produits financiers sont exclusivement générés à partir d'actifs issus de la Générosité du Public.

4.2.2 Produits non liés à la générosité du public

4.2.2.1 Parrainage des entreprises

Le parrainage est un soutien financier apporté à l'entité par une personne physique ou morale comportant une contrepartie directe (en général publicitaire) pour le partenaire.

Les conventions de produit-partage, qui consistent par exemple en un reversement d'une part du prix de vente d'un article ou d'un service à une entité bénéficiaire, revêtent soit la forme de mécénat soit la forme de parrainage selon les termes de la convention.

4.2.2.2 Contributions financières sans contrepartie

Une contribution financière est un soutien facultatif octroyé par une autre entité. Ces contributions ne constituent pas la rémunération de prestations ou de fourniture de biens.

Une contribution financière reçue d'autres organismes est considérée comme un produit non lié à la générosité du public sauf si, par exemple, une convention prévoit qu'une entité tierce reverse une quote-part de générosité du public de cette entité, auquel cas cette quote-part sera considérée comme des produits de la générosité du public.

Les contributions financières ainsi définies sont comptabilisées à la signature de la convention d'octroi dans un compte de produits :

- D'exploitation, si elles correspondent à une ressource relevant de l'activité courante de l'entité ;
- Exceptionnels, si elles ne relèvent pas de l'activité courante de l'entité.

4.2.2.3 Autres produits non liés à la générosité du public

La rubrique « Autres produits non liés à la générosité du public » comprend : **(Rubriques à détailler)**

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Ventes de marchandises ou de prestations de services	169 414	92 503
Revenus générés par les actifs non issus de la générosité du public :		
→ Redevances d'actifs incorporels		
→ Loyers		
→ Plus ou moins-values de cessions de ces actifs		
Total	169 414	92 503

4.2.3 Subventions et autres concours publics

La rubrique « Subventions et autres concours publics » comprend :

- Au titre des subventions :
 - Les subventions d'exploitation ;
 - La quote-part des subventions d'investissements réintégrée au cours de l'exercice au compte de résultat.
- Les concours publics définis à l'article 142-9.

Les dépenses engagées avant que notre association ait obtenu la notification d'attribution de la subvention sont inscrites en charges, sans que la subvention attendue puisse être inscrite en produits.

Les conventions d'attributions de subvention comprennent généralement des conditions suspensives ou résolutoires. Tant qu'une condition suspensive persiste, la subvention ne peut être comptabilisée en produits.

Une subvention d'exploitation est octroyée à l'entité pour lui permettre de compenser l'insuffisance de certains produits d'exploitation ou de faire face à certaines charges d'exploitation.

Les subventions d'exploitation sont comptabilisées en produit lors de la notification de l'acte d'attribution de la subvention par l'autorité administrative.

La fraction de subvention dédiée à un projet défini tel que défini à l'article 132-1 qui n'a pu être utilisée conformément à son objet au cours de l'exercice est comptabilisée dans le compte de charges « *Reports en fonds dédiés* » en contrepartie du passif « *Fonds dédiés sur subvention d'exploitation* ».

La fraction d'une subvention pluriannuelle rattachée à des exercices futurs est inscrite à la clôture de l'exercice en produits constatés d'avance.

Les risques d'indus/de reversement de subvention sont enregistrés en « *Provisions pour risques et charges* »

4.2.4 Reprises sur provisions et dépréciations

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Reprises sur dépréciations des immobilisations incorporelles et corporelles		
Reprises sur dépréciations d'actifs reçus par legs ou donations destinés à être cédés		
Total	0	0

4.2.5 Utilisation des fonds dédiés

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Utilisation des fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
Utilisation des fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Utilisation des fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public	10 869	1 809
Total	10 869	1 809

4.3 CHARGES DU COMPTE DE RÉSULTAT PAR ORIGINE ET DESTINATION

4.3.1 Modalités de répartition des charges

La structure du compte de résultat par origine et destination est établie à partir de la balance

Les charges supportées par l'association sont ventilées selon leur origine et leur utilisation entre les différentes catégories :

- Missions sociales ;
- Frais de recherche de fonds ;
- Frais de fonctionnement.

Une répartition analytique des charges directes est effectuée lors de l'enregistrement comptable, les charges indirectes (loyers, salaires, etc.) font l'objet d'une affectation par clé de répartition.

La méthode d'affectation des coûts indirects est définie [...] Et garde un caractère permanent, cette méthodologie a été validée par le conseil d'administration en date du [...]

REPARTITION DES CHARGES	Missions sociales	Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	TOTAL
Loyer				0
Assurance	274	274	274	0
Electricité et eau				0
Téléphone	106		106	0
Affranchissement	13 149	9 494	250	0
Autres (à préciser)				0
Total	13 629	9 768	630	0

Les frais de personnel de fonctionnement sont répartis en fonction du pourcentage du temps de travail effectif passé dans les emplois correspondants, selon une clé de répartition.

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Actions pour les malades		
Actions d'information, de prévention et de dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions de société et politique de santé		
Frais d'appel aux dons et legs		
Frais de fonctionnement (dont communication)	54 304	31 026
Total	54 304	31 026

4.3.2 Missions sociales

MISSIONS SOCIALES		
Actions réalisées directement	2022	2021
Actions pour les malades	37 950	32 624
Actions d'information, prévention, dépistage	71 129	67 733
Actions de formation	402	
Actions de recherche	421 826	379 229
Actions autres		
Total	531 307	479 586
Versement à d'autres organismes	2022	2021
Actions pour les malades	3 000	3 000
Actions d'information, prévention, dépistage		
Actions de formation		
Actions de recherche		
Actions autres		
Total	3 000	3 000

4.3.3 Frais de recherche de fonds

4.3.3.1 Frais d'appel à la générosité du public

La rubrique « Frais d'appel à la générosité du public » comprend les charges engagées par l'association dans le but de recueillir auprès du public des moyens pour réaliser son action.

Les frais d'appel à la générosité du public correspondent aux frais de recherche et de traitement de dons et libéralités. Ils comprennent à titre d'exemple :

- Les frais d'appel à dons, quelle que soit la forme de ces dons (en nature, donations, legs, assurances-vie) auprès des entreprises et des particuliers. La publicité ou l'appel à dons peut se faire sous de multiples formes : campagne publicitaire sur panneaux, par envoi postal, par médias sociaux, spots publicitaires ;
- Les frais de traitement des dons, legs, donations, assurance-vie ou mécénat ;
- Les frais d'appel à bénévolat ;
- Les frais de gestion des actifs issus de la générosité du public ou financés par la générosité du public.

4.3.3.2 Frais de recherches des autres ressources

La rubrique « Frais de recherche d'autres ressources » comprend les frais engagés par l'entité dans le but d'obtenir des ressources non liées à la générosité du public et des subventions ou autres concours publics.

Les frais de recherche d'autres ressources comprennent notamment :

- Les frais de recherche et de traitement de parrainage, de cotisations avec contrepartie ou de contributions financières reçues d'autres organismes sans but lucratif pour remplir leurs missions sociales ;
- Les frais liés à la recherche, aux demandes et aux traitements des subventions d'exploitation ou d'investissement ou de collecte de participations, contributions et taxes ;

- Les frais de gestion des actifs qui ne sont pas issus de la générosité du public dont les fruits constituent des produits de l'entité lui permettant de remplir ses missions sociales.

4.3.4 Frais de fonctionnement

La rubrique « Frais de fonctionnement » comprend les charges engagées pour la gestion et la gouvernance de l'entité.

Les charges relatives aux fonctions relevant des frais de fonctionnement dont l'entité peut justifier l'affectation à la réalisation de missions sociales ou à des frais de recherche de fonds, sont affectées aux rubriques « Missions sociales » ou « Frais de recherche de fonds ».

Rubriques	2022	2021
Frais d'information et de communication	438	364
Honoraires	3 528	3 094
Fournitures+Achats marchandises	289	212
Location-Assurances_Frais postaux-bancaires	632	4 619
Frais de formation	289	232
Dotations aux amortissements	654	709
frais de personnel	42 503	31 026
Total	48 333	40 256

4.3.5 Dotations aux provisions et dépréciations

Les dotations aux provisions et dépréciations concernent notamment les legs ou donations avec charges et les dépréciations des actifs acquis au moyen de la générosité du public.

Contrairement aux dotations aux provisions et dépréciations qui seront reprises lors de la constatation de la charge, objet de la provision ou de la dépréciation, ou si elles deviennent sans objet, les dotations aux amortissements constituent des charges définitives qui sont ventilées dans les rubriques de missions sociales, frais de recherche de fonds ou frais de fonctionnement.

4.3.6 Reports en fonds dédiés de l'exercice

Rubriques	Exercice 2022	Exercice 2021
Report en fonds dédiés des subventions d'exploitation		
Report en fonds dédiés des dons manuels affectés	6 665	10 869
Report en fonds dédiés des legs et donations affectés		
Report en fonds dédiés des contributions financières d'autres organismes		
Total	6 665	10 869

4.4 CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE DU CROD

4.4.1 Principes généraux

Une contribution volontaire en nature est l'acte par lequel une personne physique ou morale apporte à l'association un travail (bénévolat, mises à dispositions de personnes), des biens (dons en nature) ou des services (mises à disposition de locaux ou de matériel, prêt à usage) à titre gratuit.

L'entité qui apporte ou affecte des biens en nature isolés ou des sommes en numéraire, à une personne morale de droit privé à but non lucratif, ne bénéficie, par cette opération, d'aucun droit sur le patrimoine de cette personne morale bénéficiaire.

Les contributions volontaires en nature sont comptabilisées dans des comptes de classe 8 :

- Au crédit, les contributions volontaires par catégorie (dons en nature consommés ou utilisés en l'état, prestations en nature, bénévolat) ;
- Au débit, en contrepartie, leurs emplois selon leur nature (secours en nature, mises à disposition gratuite de locaux, prestations, personnel bénévole).

Ces éléments sont présentés au pied du compte de résultat dans la partie « Contributions volontaires en nature », en deux colonnes de totaux égaux.

4.4.2 Principes de valorisation

Nature de la contribution	Méthode de valorisation	2022	2021
Abandon de frais	0,320 du km	2 231	1 458
Dons en nature	Valeur réelle		32
Locaux	Mise à disposition gratuite	13 500	13 000
Total		15 731	14 490

Exemples : valorisation des locaux mis à disposition, mise à disposition de salle, prestations diverses

4.5 TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET LE CROD

⇒ A insérer

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CHARGES DU COMPTE DE RESULTAT ET DU CROD	Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonction- nement	Dotations aux provisions	Impôts sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	TOTAL COMPTE DE RESULTAT
	Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					
	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes	Par l'organisme	Versements à d'autres organismes							
Achats de marchandises	7 15				39 810						
Variation de stock											
Autres achats et charges externes	53 237				50 420						
Aides financières	4 19 929										
Impôts, taxes et versement assimilés											
Salaires et traitements	28 920						29 518				
Charges sociales	9 800						10 580				
Dotations aux amortissements et dépréciations	654							654			
Dotations aux provisions	41606										
Report en fonds dédiés											
Autres charges	23 079						8 476			6 665	
Charges financières											
Charges exceptionnelles											
Participations des salariés aux résultats											
Impôt sur les bénéfices											
TOTAL	577 940	0	0	0	0	100 806	48 574	654	0	6 665	0

TABLEAU DE RAPPROCHEMENT ENTRE LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES DU COMPTE DE RÉSULTAT ET DU CROD	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonction- nement	TOTAL COMPTE DE RÉSULTAT
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations de services					
Personnel bénévole					
TOTAL	0	0	0	0	0

4.6 AUTRES INFORMATIONS SUR LE CONTENU DE POSTES DU COMPTE DE RESULTAT

4.6.1 Honoraires des commissaires-aux-comptes

Le montant des honoraires des commissaires-aux-comptes figurant au compte de résultat se présente comme suit :

Rubriques	Exercice 2022
Contrôle légal des comptes	3 293
Autres missions	
Total	3 293

4.6.2 Charges et produits exceptionnels Néant

Rubriques	Exercice 2022
Produits exceptionnels	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0
Charges exceptionnelles	
→ à détailler ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
→ ...	
Total	0

4.7 COMPTE D'EMPLOI ANNUEL DES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC (CER)

4.7.1 Compte d'Emploi des Ressources (CER)

CER à insérer

23/02/2023 - 10:57

 001 - COMITÉ DE L'AIN		Décembre 2022	Décembre 2021
EMPLOIS PAR DESTINATION CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
EMPLOIS DE L'EXERCICE			
1. MISSIONS SOCIALES		522 121,53	459 303,98
1.1 Réalisées en France		522 121,53	459 303,98
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>		<i>109 211,53</i>	<i>88 349,13</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		29 950,80	15 731,19
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public		66 942,14	61 003,31
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics		402,16	340,34
Actions de société et politique de santé		866,15	1 361,36
Actions internationales réalisées par l'organisme			
Actions en direction des chercheurs et étb de recherche contre le cancer		10 940,05	9 912,93
Actions de création-subvention-administration d'établissement			
Autres actions		110,23	
<i>Versements à d'autres organismes agissant en France</i>		<i>412 910,00</i>	<i>370 954,85</i>
Actions en direction des malades, des proches et ébts de santé		3 000,00	3 000,00
Actions de prévention et de promotion du dépistage en direction du public			
Actions de formation et d'amélioration des pratiques en direction des professionnels Santé et autres publics			
Actions en direction des chercheurs et étb de recherche contre le cancer		407 910,00	366 454,85
<i>Programmes nationaux</i>		<i>22 910,00</i>	<i>2 454,85</i>
<i>Programmes régionaux et départementaux</i>		<i>385 000,00</i>	<i>364 000,00</i>
Mission reversement legs			
Autres actions		2 000,00	1 500,00
Actions de société et politique de santé			
1.2 Réalisées à l'étranger			
<i>Actions réalisées par l'organisme</i>			
<i>Versements à un organisme central ou d'autres organismes</i>			
2. FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS		100 766,98	61 421,44
2.1 Frais d'appel à la générosité du public		100 766,98	61 421,44
Frais d'appel de dons		15 746,28	14 678,82
Frais d'appel des legs			
Frais traitements des dons		13 349,92	10 869,67
Frais de traitements des legs			700,00
Frais de campagne pour des dons en nature			
Achats pour manifestations et ventes		71 670,78	35 172,95
Activités de récupérations			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources			
Frais de Recherche de Mécénat Aides aux Malades			
Frais de Rech de Mécénat Info,Prév,Dép			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Frais de Recherche de Mécénat Formation			
Concours ext-parrainage entp Aides aux Malades			
Concours ext-parrainage entp Info,Prév, Dép			
Concours ext-parrainage entp Formation			
Concours ext-parrainage entp Recherche			
Frais de recherche partenariat			
Charges liées à la recherche de subventions et autres concours publics			
3. FRAIS DE FONCTIONNEMENT		49 680,61	32 225,18
3.1 Frais d'information et de communication		38,00	364,20
Frais d'information et de communication externe		38,00	364,20
Frais d'information et de communication interne			
3.2 Frais de fonctionnement		48 557,01	31 078,85
Frais de gestion		28 058,41	19 017,08
Formation administrative			
Impôts et taxes		289,41	232,50
Cotisation statutaire 10%		20 209,19	11 829,27
3.3 Autres charges		1 085,60	782,13
Charges financières		431,56	73,32
Dotations aux amortissements		654,04	708,81
Charges exceptionnelles			
TOTAL DES EMPLOIS		672 569,12	552 950,60
4. DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS			
5. REPORTS EN FONDS DÉDIÉS DE L'EXERCICE			
EXCÉDENT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE			
TOTAL		672 569,12	552 950,60

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE	TOTAL	TOTAL
EMPLOIS DE L'EXERCICE		
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES		

23/02/2023 - 10:57

	001 - COMITÉ DE L'AIN	Décembre 2022	Décembre 2021
	EMPLOIS PAR DESTINATION CER	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
	Réalisées en France		
	Réalisées à l'étranger		
	2. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES À LA RECHERCHE DE FONDS	5 000,00	32,29
	3. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		
	TOTAL	5 000,00	32,29

FONDS DÉDIÉS LIÉS À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL	TOTAL
Fonds dédiés liés à la générosité du public en début d'exercice		
=- Utilisation		
=+Report		
Fonds dédiés liés à la générosité du public en fin d'exercice		

23/02/2023 - 10:57

001 - COMITÉ DE L'AIN		Décembre 2022	Décembre 2021
RESSOURCES PAR ORIGINE CER		TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC	TOTAL GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. RESSOURCES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-627 210,69	-534 681,25
1.1 Cotisations sans contrepartie		-27 312,00	-32 352,00
1.2 Dons, legs et mécénat		-370 097,74	-383 187,74
Dons manuels non affectés		-368 717,60	-380 732,89
Dons manuels affectés		-306,04	-454,85
Legs, donations et assurances-vie non affectés			
Legs et autres libéralités affectés			
Mécénat		-1 074,10	-2 000,00
1.3 Autres produits liés à la générosité du public		-229 800,86	-119 141,51
Manifestations		-151 023,03	-85 837,80
Ventes (dont abonnement à vivre)		-18 007,80	-6 665,03
Prestations et autres ventes			
Activités de récupération		-183,76	
Charges et Produits exceptionnels			
Droits d'auteurs			
Autres produits affectés aux missions sociales (dont abonnement à vivre)		-199,89	
Autres produits affectés			
Produits financiers		-1 114,24	-403,03
Quotes parts de générosité reçues d'autres entités		-59 272,14	-26 235,65
2. REPRISES SUR PROVISIONS ET DÉPRÉCIATIONS		-5 129,00	-3 434,00
3. UTILISATIONS DES FONDS DÉDIÉS ANTERIEURS			
Utilisation fonds dédiés sur subventions d'exploitation			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières			
Utilisation fonds dédiés sur contributions financières provenant du siège			
Utilisation fonds dédiés s/ressources GP			
Utilisation fonds dédiés ressources GP réseau legs affectés			
TOTAL DES RESSOURCES		-632 339,60	-538 115,25
DÉFICIT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC DE L'EXERCICE		-40 229,52	-14 835,35
TOTAL		-672 569,12	-552 950,60

Ressources reportées liées à la générosité du public en début d'exercice (hors fonds dédiés)	114 781,00	129 616,35
+ Excédent ou - insuffisance de la générosité du public	-40 229,52	-14 835,35
Investissements et désinvestissements nets liés à la GP	570,13	708,81
Ressources reportées liées à la générosité du public en fin d'exercice (hors fonds dédiés)	75 121,61	115 489,81

B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		TOTAL	TOTAL
RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1. CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIÉES À LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC		-5 000,00	-32,29
Bénévolat		-5 000,00	-32,29
Prestations en nature			
Dons en nature			
TOTAL		-5 000,00	-32,29

4.7.2 Financement des investissements par l'appel à la générosité du Public

Le retraitement des immobilisations et de leurs dotations s'appliquent à compter des exercices ouverts dès le premier exercice d'application du règlement soit à compter du 01/01/2009

Date d'acquisition	Nature de l'immob.	Montant brut	Subv. d'investissement	Part de l'emprunt	Total des immob acquises par la Générosité du Public	Dotation brute	Dotation à neutraliser
2009							
2010							
2011							
2012							
2013							
2014							
2015							
2016							
2017							
2018							
2019							
2020							
2021							
2022							
Total							

Le financement des immobilisations a été réparti selon les différentes sources de financement utilisées pour réaliser les acquisitions. Les immobilisations sont financées par la Générosité du public en dehors des emprunts et des subventions d'investissements.

Les dotations se rapportant à ces immobilisations sont neutralisées à hauteur de la quote-part de la générosité du public les ayant financées.

4.7.3 Principes d'affectation par emplois des ressources liées à la générosité du public

La méthode retenue est la détermination dans un premier temps des emplois financés par des ressources autres que celles collectées auprès du public, répartis selon la comptabilité analytique, il s'agit des rubriques du CROD (autres fonds privés, subventions, et autres concours publics, et autres produits).

L'ensemble des autres fonds privés, subventions et autres produits, sera imputé en priorité sur les actions réalisées directement, puis sur les versements à d'autres organismes.

Par déduction, les ressources collectées auprès du Public financent l'ensemble des emplois qui n'a pas été financé par les autres ressources.

5. AUTRES INFORMATIONS DE L'ANNEXE

5.1 INFORMATIONS RELATIVES AUX OPÉRATIONS ET ENGAGEMENTS HORS BILAN

5.1.1 Engagements financiers reçus : Legs et donations à réaliser (A supprimer si non RUP MUP)

5.2 AUTRES INFORMATIONS

5.2.1 Informations relatives aux bénévoles

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures de bénévolat dans l'année	Equivalent plein-temps des heures de bénévolat (1)	Valorisation en Euros (2)
Administrateurs élus Ne sont pas comptés les Administrateurs "membres de droit"; Ne sont pas prises en compte les heures d'activité liées aux charges réglementaires, soit la participation aux CA et à l'AG, les signatures d'actes, etc....	18			
Bénévoles "administratifs" Il s'agit des bénévoles exerçant leur activité (saisies sur sysmarlig, comptabilité, courrier, téléphone, reçus fiscaux etc....) au siège du Comité. Cela inclut les activités d'administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales.	1	100	0,06	1660
Bénévoles de terrain Y compris les administrateurs agissant en dehors de leurs charges normales Aide aux malades et proches (dans les hôpitaux, à domicile, etc.... réunions...)				
Organisation de manifestations	45	5100	6,11	84660,00
Communication, démarches auprès des médias	80	7500	4,55	124500,00
Ventes au profit du CD				
Collecte de matériels (cartouches, téléphones...)	1	50	0,03	830,00
Quête sur la voie publique ou à domicile	6	150	0,09	2490,00
Démarches auprès des notaires, des entreprises...	2	100	0,06	1660,00
Autres.	1	50	0,03	830,00
Total	154	13 050	11	216 630

(1) A calculer à partir du nombre d'heures annuelles, sur la base de 35 heures hebdomadaires durant 11 mois (nombre d'heures/1645 heures)

(2) Calculé sur la base d'un SMIC et demi taux horaire=16,60 € (nbre heure équivalent temps plein x 16,60 €), ou renseigné par le calcul de GABES

5.2.2 Informations relatives au personnel salarié

L'effectif moyen salarié de l'association pendant l'exercice par catégorie, se décompose ainsi :

Rubriques	Nombre de personnes	Nombre d'heures DADS	Equivalent plein-temps (1)
Personnel salarié Personnel mis à disposition CES et/ou autres....	2	3 720	2
Total	2	3 720	2

(1) = nombre d'heures DADS/1820 heures

5.2.3 Frais remboursés aux administrateurs dans l'exercice

Rubriques	Nature	Montant
6251 - Voyages et déplacements 6257 - Réceptions	Frais de transport et hébergement Restauration	162
Total		162

Note de frais, ainsi que les factures d'hôtel, de train, d'avion réglées directement par le comité

5.2.4 Certification du nombre d'adhérents

Le nombre de membres du Comité Départemental à jour de leur cotisation s'élève à 3425 membres.

La cotisation des adhérents s'élève à 8 euros depuis l'assemblée générale de la Fédération du 29 Juin 2001.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**
SUR LES CONVENTIONS REGLEMENTEES

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice
clos le 31 décembre 2022

À l'assemblée générale de l'Association COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

En notre qualité de commissaire aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions réglementées.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles des conventions dont nous avons été avisés ou que nous aurions découvertes à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions. Il vous appartient d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions en vue de leur approbation.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE

Conventions passées au cours de l'exercice écoulé

En application de l'article R. 612-7 du code de commerce, nous avons été avisés des conventions suivantes mentionnées à l'article L. 612-5 du code de commerce qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'Administration.

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER

CENTRE LEON BERARD-LYON

Personne concernée

Professeur Jean-Yves BLAY : Administrateur et Directeur Général du Centre Léon Bérard

Nature et objet de la convention

Soutiens financiers

Modalités

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 52 800 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Marie CASTETS).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 52 800 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Erica COSSETS).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 30 000 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Céline DELLOYE-BOURGEOIS).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 15 000 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Muriel LE ROMANCIER).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 10 000 € au titre de l'année 2022 (Projet Mr Alain ALBAN).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 52 800 € au titre de l'année 2022 (Projet Equipe AZNAR-RENNO).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 52 800 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Céline VERCHERAT).

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 26 400 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Julie CAMEL).

Mutualité de l'Ain - ADREA

Personnes concernées

Christiane HUBERT : Administrateur et Présidente de la mutualité de l'Ain.

Viviane HENRY : Administrateur et Représentante ADREA – Mutualité des Pays de l'Ain.

Nature et objet de la convention

Mise à disposition gracieuse des locaux

COMITE DEPARTEMENTAL DE L'AIN DE LA LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER**Modalités**

Mise à disposition à titre gratuit en faveur du comité de L'AIN DE LA LIGUE CONTRE LE CANCER de locaux situés Rue Bourgmayer à Bourg en Bresse (01).

LYON SUD – HCL**Personnes concernées**

Monsieur Raymon LE MOIGN, Administrateur et Directeur Général des HCL

Nature et objet de la convention

Soutiens financiers

Modalités

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 92 400 € au titre de l'année 2022 (Projet Equipe FREYER – YOU).

SOUTIEN FINANCIER**Personne concernée**

Madame Aurore CARROT

Nature et objet de la convention

Soutiens financiers

Modalités

Attribution d'une subvention pour aide à la recherche de 2 000 € au titre de l'année 2022 (Projet Mme Aurore CARROT).

Fait à BOURG EN BRESSE, le 20 Avril 2023

Le Commissaire aux Comptes
CABINET BOULON

Anne BRION TURCK, Associée